

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE2485

présenté par
Mme Morel

ARTICLE 5

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« Bachelor »,

le mot :

« Licence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'utilisation du terme "Bachelor" qui provient de l'anglais ne semble pas approprié à l'usage que l'on souhaite en faire ici. En effet, le Bachelor renvoie à un diplôme anglo-saxon après le bac d'une durée de 3 ou 4 ans, qui est l'équivalent français de la licence. Néanmoins, ce cursus de formation se situe hors du système universitaire en France, et n'est ni un diplôme ni un titre. Le terme "Licence agro" semble donc être beaucoup plus approprié pour désigner ce nouveau diplôme.